

CONTENTEMENT DES AWLIYA

(Extrait de Awake 2012)

Rassouloullah (sallallahou aleyhi wa sallam) a dit : *“la bonne augure du fils d’Adam est qu’il est satisfait (en se contentant) quelques soit le décret d’Allah le concernant.”*

A chaque fois que Hadhrat ‘Oumar (radyallahou ‘anhou) tombait malade, il ne suivait pas le conseil du médecin. Un jour, étant malade, on lui recommanda de faire venir un médecin, mais il répliqua : *“par Allah ! Si je savais que ma guérison (de cette maladie) ne consistait qu’à me toucher l’oreille, alors je ne le ferais jamais. Tout ce qu’Allah Azza Wa Jal décrète est meilleur.”*

Quand Hadhrat Shaddâd Bin Hakîm (rahmatoullah aleyh) devint malade, il distribua une centaine de dirhams (pièces d’argent) aux pauvres par gratitude pour le fait d’être tombé malade.

Quand Hadhrat Abou Bakr Ayyâsh (rahmatoullah aleyh) tomba malade, on fit venir un médecin chrétien pour s’occuper de lui. Toutefois, Hadhrat Ayyâsh ne permit même pas au médecin de le toucher. Il refusa de se faire examiner. Alors que le docteur s’en alla, Hadhrat Ayyâsh (rahmatoullah aleyh) fit dou’â en disant : *“ô Allah ! Tout comme tu m’as sauvé de la souffrance du koufr, fais de moi ce que tu veux.”*

Tel était l’attitude des ‘ârifîne et des illustres awliyâ. Ils étaient toujours satisfait, quelques soit la condition qu’Allah Ta’ala décrétait pour eux. Tandis que le traitement médical est permis, il n’est pas obligatoire. S’en abstenir est basé sur l’adoption du *tawakkoul* et du *ridhâ* (se contenter et être satisfait des décrets d’Allah). Tandis que les musulmans ordinaires ne peuvent pas émuler les awliyâ dans de si nobles attitudes, ils doivent au moins se conformer au minimum requis, qui est : ne jamais se plaindre dans les moments difficiles et contraignant. Tandis que le dou’â pour que cesse le mal est permis, se plaindre ne l’est pas. Se plaindre du décret d’Allah Azza Wa Jal est une insulte à l’intelligence et revient à se rapprocher du koufr.